

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,Ampliations :PR 4 - MFAEP 4 -
CS 6 - SGG 4 - IAA 2
Ministères 10 -
DGAE 4 - Trésor 4 -
Chamb.Com. 4 - DGAJL 2
Gde.Chanc. 1 - JORD 1
DAI + Préfets 7.
LND 1.

- Vu la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- Vu le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'Ordonnance n°6/PR/MFAE du 23 Mars 1967, portant création de la Loterie Nationale du Dahomey ;
- Vu le Décret n°100/PR/MFAE du 23 Mars 1967, portant Statuts de la Loterie Nationale du Dahomey ;
- Sur Proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Le Conseil des Ministres entendu,

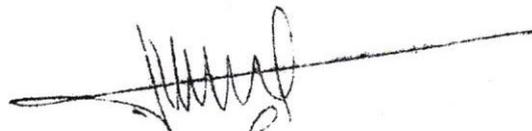
E C R E T E

ARTICLE 1.- Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est nommé Président du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale.

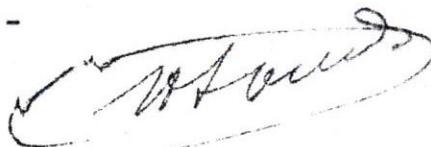
ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 26 JUIN 1967

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances des Affaires
Economiques et du Plan,


Bertin BORNA



Général Christophe SOGLO